

## **Lutte contre la fumée passive**

**A propos de la réflexion du Dr Jean Martin intitulée «Sortons enfin du brouillard!» ( 24 heures du 5 juillet 2008):**

Le Dr Martin, ancien médecin cantonal, nous avait habitués à plus d'objectivité. Sa diatribe contre le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative «fumée passive et santé» démontre une fois encore de la part des initiants une méconnaissance des solutions retenues en Italie et au Tessin. Ces législations si souvent montrées en exemple prévoient expressément la possibilité d'aménager des fumeurs, sans service pour la première et avec service pour nos compatriotes d'outre-Gothard.

Domage, certains ténors du corps médical n'ont même pas pris la peine de lire le contre-projet et de participer à un dialogue constructif. Le contre-projet soumis aux députés en septembre et au peuple vaudois le 30 novembre est à même de lutter efficacement contre la fumée passive dans les lieux publics. Sur le modèle transalpin, seule a été prévue la possibilité d'aménager des fumeurs, sans possibilité d'y offrir un quelconque service, et de plus dans des locaux fermés et bien ventilés.

En quoi la lutte contre la fumée passive est-elle compromise? Le contre-projet a été reconnu «acceptable médicalement parlant et sans reproche à formuler». Il permettra surtout d'éviter des nuisances supplémentaires – bruit et saleté – aux abords des établissements, notamment les lieux branchés ouverts tard la nuit.

Le Dr Martin cite l'exemple genevois, qui a maintenu la possibilité dès le 1er juillet de fumer notamment dans les cercles privés et les buvettes sportives! Est-ce à dire que la clientèle et le personnel de ces lieux très fréquentés sont moins dignes de protection? Pourquoi dès lors ne pas soutenir un contre-projet plein de bon sens et retirer une initiative inutile?

**Edgar Schiesser, directeur GastroVaud, Pully**



PATRICK MARTIN

**Fumée passive.** GastroVaud soutiendra le contre-projet du Conseil d'Etat, qu'il juge plein de bon sens.